



## CERTIFICAT D'AGRÈMENT DE CHARGEUR CONNU

Vu les règlements (CE) 300/2008 et (UE) 185/2010, la décision (UE) n° 774/2010 et le code de l'aviation civile,

L'agrément en qualité de chargeur connu est délivré à la société : HORIBA ABX pour son établissement figurant sur la liste annexée à l'arrêté du Préfet de l'Hérault du 18 mai 2010

Cet agrément est valide jusqu'au 31 mars 2012 sauf cas de suspension ou retrait.

Référence de l'agrément :

FR/KC/09005-01/0312

Fait à Aix en Provence le 18 mai 2010  
Pour le préfet de l'Hérault

Et par subdélégation du Directeur de la Sécurité de l'Aviation Civile Sud Est

Bernard CHAFFANGE